Procès du chasseur en slip : du sursis, une amende… et la confiscation de la pelle requis

10/02/2017 à 11h43

L'image de ce chasseur landais, en slip et armé d'une pelle avait fait le tour des réseaux sociaux en novembre 2015. Il était jugé jeudi à Dax, en compagnie de son fils et de son frère, pour des violences commises sur des militants de la LPO.

(…) Dans les Landes, la chasse traditionnelle est régulièrement l'objet des actions «coup de poing» de la LPO. «L'action ne vise pas seulement à libérer des oiseaux, reconnaît Yves Vérilhac, directeur général de l'association. Mais aussi à faire un zoom pour montrer une zone de non-droit dans notre pays». Le procureur, qui ne cache pas son accord avec l'argumentaire de la LPO, estime que «les violences sont graves». Il requiert pour Jean-Marc Dutouya trois mois de prison avec sursis, une amende de 400€, 6 à 12 mois de retrait de permis de chasse et «la confiscation de la désormais célèbre pelle». En face, l'avocat de la défense fulmine et critique des «sanctions disproportionnées» face à une «action préméditée avec des images télécommandées. (…) Ils ont été jetés en pâture médiatique».

Le Figaro

Merci à **Stormisbrewing**